

DELIBERATION N°68/2023

OBJET : TRAVAUX : Dotation cantonale 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 du mois d'aout à 15 heures.
Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 août 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI, Jean QUENCEZ adjoints/, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/Vanessa BEAUJEAUD / /Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Maëva THOMMERET conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Kathy NICOLAS par Christine DECORDIER, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Michaël TRUCCHI par Sophie ESPOSITO/ Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Nathalie DIGANI par Serge DIGANI

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Sandrine GUGLIELMINO, Philippe JANIN, Stephen VIALE Clorinde MARCONI

Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJEAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2334-42,

Vu l'article 157 de la loi de finances

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Monsieur le Maire propose donc de réaliser ces travaux dans le cadre de la dotation cantonale 2023 pour un montant de 98 000 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Approuve le programme des travaux présentés
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :
Coût estimatif des Travaux HT : 98 000 €
Subvention Départementale : 66 500 €
Part Communale : 31 500 €
- Autoriser la réalisation de l'opération
- Décide de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre de la dotation cantonale 2023 à hauteur de 66 500 euros

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16 Votants : 22 Absents : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

Fait à Drap, le 28 aout 2023

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :29/08/2023

Affichage en mairie le : 30/08/2023